

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 06/12/2023

### Sur la voie du tourisme responsable, 4 intercommunalités valorisent leur patrimoine naturel avec l'appui de l'ANCT

De nouvelles opportunités existent pour les territoires aux richesses naturelles non encore valorisées. Appuyées par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), 4 intercommunalités ont identifié les modalités et les moyens mobilisables pour faire de leur patrimoine naturel un levier de tourisme responsable. Un travail d'un an dont les résultats font l'objet d'une publication.

**Le tourisme exerce des pressions significatives sur l'environnement, comme le révèle ces quelques chiffres :**

- En 2018, ce secteur était responsable de 11 % des émissions de gaz à effet de serre en France. Principalement en cause : la mobilité (transports aller-retour, déplacements sur place...) représentant 77 % de ces émissions ;
- En 2013, les communes les plus touristiques enregistraient une consommation annuelle d'eau trois fois supérieure à la moyenne nationale et une consommation annuelle d'énergie quatre fois plus élevée.

La réduction des déplacements internationaux et un besoin fort de nature suite aux confinements ont montré qu'une réelle opportunité existait pour développer le tourisme responsable et de proximité, dans les territoires au patrimoine naturel non ou peu valorisé à ce jour. L'année 2021 est à cet égard révélatrice. 43 % des citoyens de l'Union européenne ont retenu l'environnement naturel comme l'un des trois facteurs clés dans leur choix de destination.

#### Plan "Destination France":

Présenté par le Gouvernement français en novembre de cette même année, le plan "Destination France" s'inscrit dans ce contexte puisqu'il porte la double ambition de conforter la France comme première destination touristique mondiale et d'en faire la première destination de tourisme durable.

C'est dans ce contexte que l'ANCT a invité les élus et acteurs locaux de 4 communautés de communes - Cœur du Var (Var), Cœur de Savoie (Savoie), Lauragais Revel Sorèzois (Haute-Garonne) et Sud (Mayotte) - à identifier les modalités et les moyens mobilisables pour faire de leur patrimoine naturel non encore valorisé un levier de tourisme responsable.



## Cette démarche s'inscrit dans le cadre des Fabriques Prospectives de l'ANCT

Au nombre de 3 par an, elles visent à accompagner les territoires dans la prise en compte des transitions écologiques, démographiques, économiques et de l'action publique. Chaque Fabrique s'appuie sur un comité de pilotage réunissant associations d'élus, ministères, opérateurs, têtes de réseaux et chercheurs. Celle sur le tourisme responsable a ainsi été conduite en collaboration avec l'Association nationale des élus des territoires touristiques (Anett), ADN Tourisme, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Atout France, la Direction générale des entreprises (DGE), la Direction générale des outremer (DGOM), Aix Marseille Université et l'Office français de la biodiversité (OFB).

Elle a tout d'abord permis d'identifier les enjeux auxquels sont confrontés les intercommunalités qui veulent allier tourisme responsable et aménités naturelles : l'optimisation des équipements, aménagements et services existants plutôt que la construction d'offres nouvelles, l'organisation de mobilités bas carbone, le soutien aux acteurs économiques locaux ayant des pratiques environnementales vertueuses, la mobilisation d'un écosystème d'acteurs impliqués.

**Des programmes d'action sur mesure ont également été élaborés pour chacune des 4 communautés de communes impliquées dans la démarche.**

Enfin, des enseignements nationaux co-construits par les territoires et les partenaires nationaux de la Fabrique, définissent six leviers d'action mobilisables par tout territoire qui souhaiterait mettre en place un tourisme responsable valorisant ses aménités naturelles :

- créer un évènement fédérateur qui engage les forces vives du territoire ;
- produire une offre touristique responsable packagée ;
- co-écrire une charte locale du tourisme responsable ;
- lisser les pics de fréquentation ;
- attirer et soutenir les opérateurs privés responsables ;
- sensibiliser les professionnels du tourisme aux enjeux liés à la biodiversité.

### À propos de l'ANCT:

Créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1er janvier 2020. Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire pour les collectivités locales pour faire réussir leurs projets de territoires.

Elle intervient ainsi dans le développement du tourisme dans une logique partenariale, en complémentarité des nombreux acteurs institutionnels mobilisés sur ce sujet, par essence transversal. Dans le cadre du déploiement du Plan Destination France, son action s'est renforcée au service d'une transformation des modèles touristiques favorable à la cohésion des territoires.

